



CABINET DU PRÉFET
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles

Lons-le-Saunier, le 13 février 2019

Affaire suivie par :
Delphine MACCARD
☎ 03 84 86 84 66
delphine.maccard@jura.gouv.fr
Référence à rappeler : 039/2019

RECEPISSE DE DECLARATION

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent.

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

VU les articles D. 133-10 à D. 133-14 du code de l'aviation civile français concernant l'usage aérien d'appareils photographiques, cinématographiques, de télédétection et d'enregistrement de données de toute nature.

VU le décret du 13 octobre 2016 portant nomination du Préfet du Jura, Richard VIGNON

VU l'arrêté du 27 juillet 2005 portant application de l'article D. 113-10 du code de l'aviation civile.

VU la déclaration relative au vol en zone peuplée, d'aéronefs circulant sans personne à bord dans le cadre du scénario S3, formulée par la société **ENEDIS** représentée par M. Sébastien BOISSENET dont le siège se situe 25 Rue Bersot - 25000 BESANCON.

DELIVRE RECEPISSE

à la société **ENEDIS** représentée par M. Sébastien BOISSENET, dont le siège se situe 25 Rue Bersot - 25000 BESANCON de sa déclaration faisant connaître son intention de réaliser un contrôle de supports du réseau 20000 volts et de 2 transformateur sur la **commune de SARROGNA (39270) - lieu-dit Montjouvent.**

Ces prises de vue se réaliseront le **22 février 2019 entre 13 h 30 et 17 h 00** avec un aéronef télépiloté, conformément à la déclaration jointe au dossier.

L'exploitant devra se conformer à l'ensemble des dispositions réglementaires en vigueur dans le domaine aéronautique (agrément technique de l'aviation civile, prescriptions de l'article D133-10 du code de l'aviation civile relatif aux prises de vues aériennes...).

L'exploitant sollicitera l'autorisation des personnes ou collectivités concernées avant toute utilisation de terrains privés ou de l'espace public, concernés par son intervention.

L'exploitant mettra en application l'ensemble des mesures requises pour garantir la sécurité de son activité en toutes circonstances (mise en place d'un périmètre de protection par tous moyens adaptés : aménagement au sol ou avec des personnels pour éloigner les tiers de la zone d'opérations afin de limiter les risques en cas de crash ou d'atterrissage d'urgence, avis éventuels aux riverains et sécurisation si nécessaire des voies environnantes...).

L'exploitant détiendra une assurance couvrant les risques liés à la pratique de son activité.

L'exploitant portera une attention particulière au respect des zones éventuellement interdites de survol ou réglementées tels que les établissements pénitentiaires, hospitaliers, industriels, réserves naturelles.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur des Services du Cabinet



Jean-François BAUVOIS

DESTINATAIRES :

⇒ Monsieur Sébastien BOISSENET

ENEDIS

25 Rue Bersot

25000 BESANCON

- ⇒ Monsieur le Directeur de la Police aux frontières Est
- ⇒ Monsieur le Colonel, commandant la Gendarmerie des Transports aériens
- ⇒ Monsieur le Directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est
- ⇒ Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Jura
- ⇒ Mesdames ou Messieurs les Maires de : SARROGNA

(Récépissé transmis pour information)

Déclaration préalable

au vol en zone peuplée d'un aéronef circulant sans personne à bord

Arrêté du 17/12/2015 modifié relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord

Réalisée par Sébastien BOISSENET - Enedis Direction Régionale Alsace Franche Comté

Le 13/02/2019

L'exploitant

Nom Enedis Direction Régionale Alsace Franche Comté

SIRET 44460844211163

Nom commercial

N° d'exploitant déclaré ED5102

Contact PAGNOT Sébastien

Courriel sebastien.pagnot@enedis-grdf.fr

Téléphone 0674926869

Contact joignable pendant les vols

Civilité Monsieur

Nom BOISSENET

Prénom Sébastien

Courriel sebastien.boissenet@enedis.fr

Téléphone 06.73.12.20.07

Description des vols

Type d'opération Activités particulières

Environnement En agglomération

Pilotage de l'aéronef En vue du télépilote

Scénario S3

Hauteur maximale de vol 15 m

Date des vols

Date de début de vol 22/02/2019 à 13h30

Date de fin de vol 22/02/2019 à 17h0

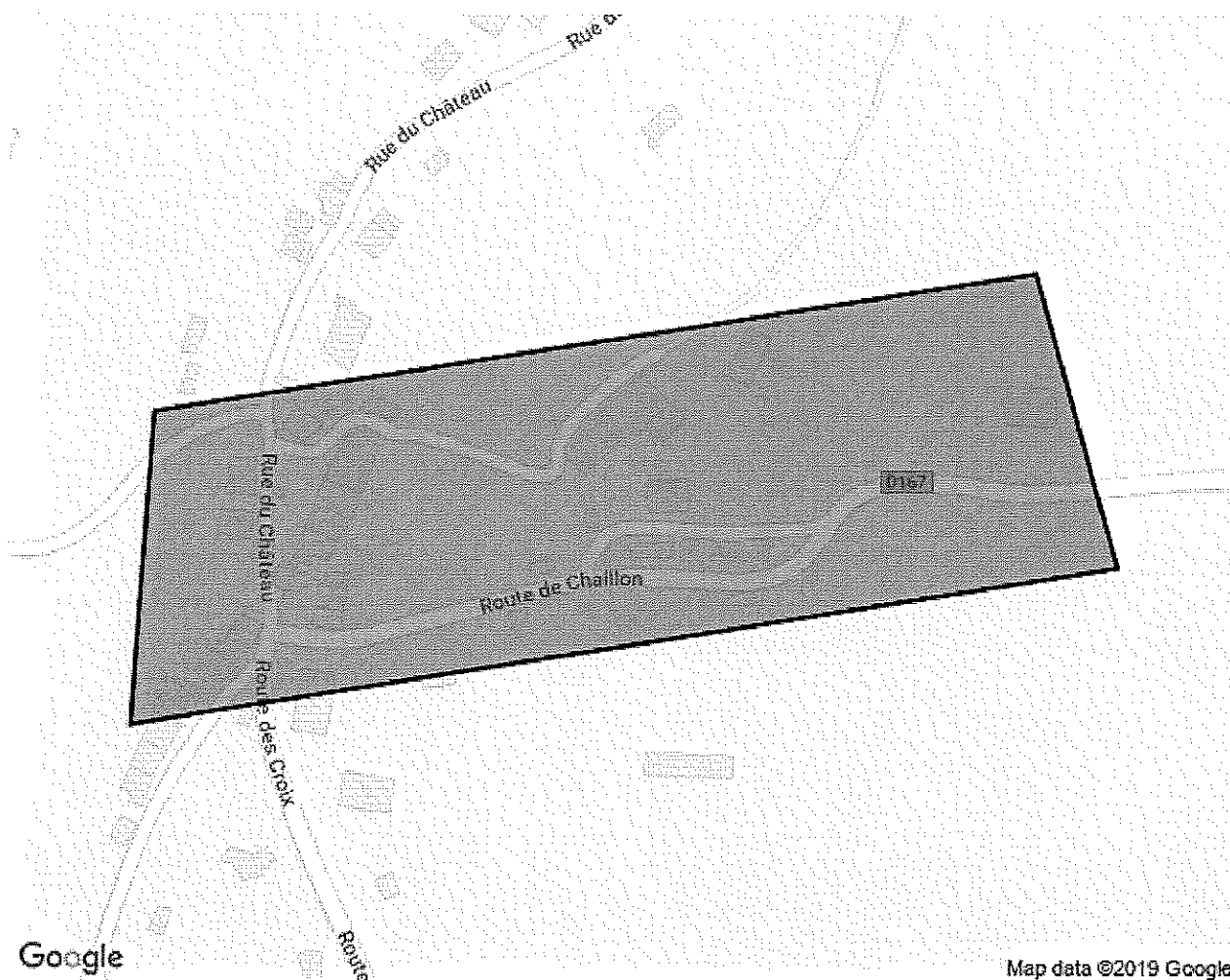
Zone de vol

Commune Sarroigna

Code postal 39270

Adresse/description du site Le vol se situe au lieu-dit MONTJOUVENT il consiste au contrôle de supports 20000VOLTS ainsi que du contrôle de 2 transformateurs.

Zone de vol détaillée



[Cliquez ici pour voir la carte interactive](#)

Aéronefs susceptibles d'être utilisés

Numéro d'enregistrement	Type d'aéronef	Constructeur	Modèle	Masse maximale (kg)
UAS-FR-46983	Multirotors	SARL NT2 STUDIOSPORT	Phantom 4 Pro	1.9

Autres informations utiles

Le vol consiste à la prise de vues par PHOTOS des supports du réseau 20000 volts ainsi que de 2 transformateurs. Les décollages et les atterrissages se feront sur les mêmes zones qui seront au nombre de 2. Les zones dévolution seront balisées ou identifier par le télépilote le jour même.

Pièces justificatives à fournir séparément

L'exploitant a été informé qu'il devait transmettre, par retour de courriel, les pièces justificatives suivantes, et que le préavis de 5 jours ouvrables ne commence qu'à réception d'un dossier complet :